

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 15/269 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PLAN DE FINANCEMENT ACTUALISE DE L'OPERATION « REAMENAGEMENT ET RENFORCEMENT DE L'AIRE DE MOUVEMENT DE L'AEROPORT D'AJACCIO NAPOLEON BONAPARTE 1^{ère} TRANCHE - 3^{ème} PARTIE »

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le vingt-neuf octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, COLONNA Christine, DOMINICI François, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France
M. CASTELLANI Michel à M. BIANCUCCI Jean
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. GIORGI Antoine
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, POLI Jean-Marie.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le Code des Marchés Publics,

- VU** la délibération n° 13/216 AC de l'Assemblée de Corse du 7 novembre 2013 adoptant le programme de l'opération « réaménagement et renforcement de l'aire de mouvement de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte - 1^{ère} tranche - 3^{ème} partie » et son plan de financement,
- VU** l'attestation de financement de l'Etat au titre du Programme Exceptionnel d'Investissements en date du 27 novembre 2013,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- SUR** rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le plan de financement actualisé des travaux de réaménagement et renforcement de l'aire de mouvement de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte (1^{ère} tranche - 3^{ème} partie) estimés à 9 M€ HT et se décomposant en :

- | | |
|--|------------------|
| - Programme Exceptionnel d'Investissements | 50 % soit 4,5 M€ |
| - Chambre de Commerce et d'Industrie 2A | 30 % soit 2,7 M€ |
| - Collectivité Territoriale de Corse | 20 % soit 1,8 M€ |

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à modifier le dossier de demande de subvention correspondante au titre du PEI.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter les conventions de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie 2A à cette opération

ARTICLE 5 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 29 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

Objet : Aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte - Réaménagement et renforcement de l'aire de mouvement - 1^{ère} tranche - 3^{ème} partie

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'actualisation du plan de financement de la 3^{ème} partie de la 1^{ère} tranche du réaménagement et renforcement de l'aire de mouvement de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, à la suite de la réalisation des études de maîtrise d'œuvre et de la procédure de consultation des entreprises.

RAPPEL

Par délibération n° 13/216 AC du 7 novembre 2013, l'Assemblée de Corse a :

- ✓ approuvé le programme de la 3^{ème} partie de la 1^{ère} tranche du réaménagement et renforcement de l'aire de mouvement de l'aéroport d'Ajaccio et son plan de financement,
- ✓ autorisé le Président du Conseil Exécutif de Corse à demander une subvention correspondante au titre du PEI, à signer et exécuter les conventions de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie 2A à cette opération, à lancer les procédures de passation des marchés et à signer et exécuter les marchés.

Au stade des études préliminaires, ces travaux avaient été estimés à 11 M€ HT. En fonction des possibilités de programmation du PEI limitées à 9 M€, deux phases opérationnelles de travaux et de financement avaient été définies :

- la première portant sur la réfection en béton hydraulique des postes de stationnement 7 à 10 et des voies Golf et Tango associées aux postes 9 et 10, estimée à 9 M€ HT, et dont le plan de financement était :
 - Programme Exceptionnel d'Investissement : 50 %
 - Chambre de Commerce et d'Industrie 2A : 30 %
 - Collectivité Territoriale de Corse : 20%
- la deuxième phase portant sur la réalisation de pastilles béton hydraulique sur les postes 3 à 6 et sur la réfection de la voie Tango dans sa partie associée aux postes 7 et 8, estimée à 2 M€ HT et cofinancée hors PEI :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie 2A : 30 %
 - Collectivité Territoriale de Corse : 70 %

OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La procédure de consultation des entreprises réalisée à la suite des études de maîtrise d'œuvre a permis d'arrêter le coût total des travaux à 9 M€ HT, rendant éligible au PEI les deux phases initialement définies.

Il est donc proposé d'actualiser le plan de financement de ces travaux en fonction de ce nouveau montant réduit suivant les répartitions suivantes :

- Programme Exceptionnel d'Investissement : 50 % soit 4,5 M€ HT
- Chambre de Commerce et d'Industrie 2A : 30 % soit 2,7 M€ HT
- Collectivité Territoriale de Corse : 20 % soit 1,8 M€ HT

CONCLUSION

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver le plan de financement des travaux tel que précisé ci-avant,
- de m'autoriser à solliciter une modification du dossier de demande de subvention correspondante au titre du PEI,
- de m'autoriser à signer et exécuter les conventions de participation financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie 2A à cette opération,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.